

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00355

Numéro SIREN : 488 235 375

Nom ou dénomination : A.M.C.I

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/020211

Copie Certifiée Conforme
Le Mandataire
ALBAN RACADOT

Alban Racadot
UR

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL A.M.C.I.

2 rue EUGENE HENAFF

69200 VENISSIEUX

Tél. 06.18.49.89.52

Fax.

APE : 4332B-

Siret : 48823537500034

Cegid
EXPERT

LYON EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de LYON

69100 VILLEURBANNE

Tél. 0478694186

Fax.

Courriel.

Web.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	1 145	1 145		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 038	70 577	6 461	8 277
Autres immobilisations corporelles	170 224	102 415	67 809	53 382
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 290		12 290	7 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	260 697	174 137	86 560	68 758
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	149 504		149 504	129 580
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	60 295		60 295	50 784
Autres créances	78 563		78 563	59 287
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	104 849		104 849	60 495
Charges constatées d'avance (3)	4 794		4 794	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	398 005		398 005	300 146
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	658 701	174 137	484 564	368 905
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-26 287	-160 300
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 673	134 013
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-12 814	-17 487
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	150 000	1 904
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 715	59 448
Dettes fiscales et sociales	88 600	103 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	156 064	221 119
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	497 379	386 392
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	484 564	368 905
(1) Dont à plus d'un an (a)	150 000	386 392
(1) Dont à moins d'un an (a)	347 379	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		1 904
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Cegid
Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.M.C.I.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 484 564 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 673 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat et des coûts accessoires.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 145			1 145
Immobilisations incorporelles	1 145			1 145
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 118	1 920		77 038
- Installations générales, agencements aménagements divers	96 991	2 755		99 746
- Matériel de transport	38 099	38 712	11 667	65 144
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 502	1 832		5 334
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	213 710	45 219	11 667	247 262
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 100	5 190		12 290
Immobilisations financières	7 100	5 190		12 290
ACTIF IMMOBILISE	221 955	50 409	11 667	260 697

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		45 219	5 190	50 409
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		45 219	5 190	50 409
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 667		11 667
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 667		11 667

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 145			1 145
Immobilisations incorporelles	1 145			1 145
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 842	3 735		70 577
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 874	3 545		80 419
- Matériel de transport	5 404	13 362	123	18 643
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 931	422		3 353
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	152 051	21 064	123	172 992
ACTIF IMMOBILISE	153 196	21 064	123	174 137

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 155 942 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 290		12 290
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60 295	60 295	
Autres	78 563	78 563	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 794	4 794	
Total	155 942	143 652	12 290
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 497 379 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	150 000			150 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 715	102 715		
Dettes fiscales et sociales	88 600	88 600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	156 064	156 064		
Produits constatés d'avance				
Total	497 379	347 379		150 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-150 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	12 370
Charges sociales s/congés à payer	4 330
Formation continue CAP	2 355
Total	19 054

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 794		
Total	4 794		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	1 389 244		1 389 244
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 389 244		1 389 244

AMCI

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €
Siège Social : 2, rue Eugène Hénaff, 69200 Vénissieux

488 235 375 RCS Lyon

Copie Certifiée Conforme
Le Mandataire
ALBAN RACADOT

le 12/06/23
[Signature]

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES COMPTES CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt trois
Le 11 avril,
A 10 heures,

La société F.M.C.

SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 2, rue Eugène Hénaff, 69200 Vénissieux, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 808 091 375 et représentée par son gérant en exercice Monsieur Cyril FRASSE-MATHON

Associée Unique de la Société

A décidé de prendre les décisions suivantes :

- Quitus à la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 4.673 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve à la Gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4.673 € de la manière suivante :

- En totalité à l'apurement du compte de « Report à nouveau » qui passe ainsi de (26.287) à la somme de (21.614) €

L'Associé Unique rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il

a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes versés	Abattement de 40%
Exercice clos au 31/12/2021 :	Néant	Applicable
Exercice clos au 31/12/2020 :	Néant	Applicable
Exercice clos au 31/12/2019 :	Néant	Applicable

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique approuve les termes du rapport spécial établi par le Gérant et chacune des conventions qui y sont visées en application de l'article L 223-19 du Code de commerce.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associée Unique
Société F.M.C.
Représentée par Cyril FRASSE-MATHON

Signé électroniquement le 24/04/2023 par
Cyril FRASSE-MATHON

 Signed with
universign

